Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 4 (1912)
Heft: 9

Artikel: Un appel à nos femmes
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-382955

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

que le travail en question exige de la part de l'ouvrier.

Le travail d'un ouvrier tailleur de limes, d'un horloger ou celui d'une ouvrière occupée à la machine à broder ou à une fileuse, doit être exécuté bien plus rapidement, exige bien plus de mouvements des yeux, des mains ou du corps que le travail d'un forgeron ou d'un ouvrier meunier, mouleur ou métallurgiste. Par contre, ces derniers usent davantage leurs muscles et leur épine dorsale. Si ces ouvriers jouissent de très nombreuses pauses au travail, cela leur est indispensable pour qu'ils puissent regagner de cas en cas les forces épuisées. Dans bien des cas, il ne s'agit même pas d'un repos absolu de l'ouvrier, mais simplement d'un changement de travail. Surtout dans les usines où le travail aux pièces est de coutume, les ouvriers profitent des interruptions de l'œuvre principale pour accomplir les travaux préparatoires.

On transporte ou on contrôle les matières à transformer, éventuellement les produits finis. On graisse ou on nettoie les machines ou les engins, on prépare son outillage ou étudie les plans et dessins. Bref, très souvent, pas une minute n'est perdue dans ces usines, malgré que la presse patronale prétend que les ouvriers qui y travaillent, ne travaillent effectivement que pendant une partie des heures de présence. Ces travaux accessoires ou préparatoires ne comptent pour rien faire chez beaucoup d'industriels, malgré que la bonne marche de la production les exige.

A cela nous ajouterons que pour certains établissements, ainsi dans la verrerie, dans les fonderies d'acier, dans les fabriques de ciment et dans les tuileries, la seule présence de l'ouvrier lui est nuisible à cause de la chaleur, des courants d'air, de la poussière ou des vapeurs qui attaquent les corps les plus sains.

Un appel à nos femmes.

Voici la saison où les jours ne permettent plus guère de se réjouir de la belle nature; l'hiver a fait son entrée en scène, nous obligeant à passer nos veillées près de l'âtre réchauffant du foyer domestique. D'actives mains de femmes travaillent sans doute un peu partout et s'appliquent à répartir le plus judicieusement possible le surcroît de dépenses qu'entraîne la saison d'hiver. Tant de dépenses qui, l'été durant, ont pu être affectées à l'achat de denrées alimentaires, vont maintenant à l'achat de combustible, de chaussures et de vêtements plus chauds. Ce n'est pas sans anxiété que la ménagère songe à ces nouvelles charges, car elle sent avec infiniment plus d'acuité que l'homme, les effets de la hausse croissante de tout ce qui est indispensable à l'existence; c'est elle qui ressent le plus durement, dans la maison, l'obligation de faire maigre chère.

Aujourd'hui, neuf fois sur dix, quand des ménagères font leur causette, vous les entendrez se plaindre de la vie chère. La moindre emplette chez le boulanger, chez le boucher ou chez l'épicier leur fait pousser des cris d'indignation, en présence des prix exorbitants atteints par la plupart des articles.

Le poids des impôts indirects écrase sous sa charge de plomb la classe ouvrière et c'est encore et toujours la ménagère, la mère qui veille aux soins de la maisonnée, le ministre qui préside à la fois à l'intérieur et aux finances, qui pâtit le plus de cette situation.

Les femmes en sont doublement peinées, car ce sont elles qui doivent, par des prodiges de calculs, chercher à joindre les deux bouts.

C'est encore la femme qui, poussée par les nécessités de la situation économique, est chassée du foyer familial afin de gagner quelques sous et contribuer, elle aussi, pour une part, au coût de plus en plus élevé du ménage. Et alors, c'est l'éducation des enfants qui souffre; abandonnés à eux-mêmes, ils grandissent dans la rue, avec ses ambiances souvent malsaines, à moins qu'eux aussi soient déjà absorbés, dès l'âge le plus tendre, par quelque besogne dont le produit aidera à l'entretien de la famille.

Cependant, la mère de famille qui va travailler dehors n'est nullement dispensée de ses travaux domestiques. Seulement, c'est alors, pour elle, la journée de travail sans limites; le repos lui est inconnu. Jusqu'à des heures fort avancées dans la nuit, elle doit travailler, le corps las et les yeux brûlants, afin de confectionner et réparer les vêtements des enfants et du mari. Et les conséquences de cette vie d'enfer ne tardent pas à se manifester: la maladie, l'infirmité précoce. Non seulement un tel surmenage rend impossible tout développement physique; il tue aussi la vie de famille, empêche toute velléité de lutte et de résistance et fait de la femme l'esclave douloureuse de son travail.

Ce surmenage, nous le répétons, détruit toute vie de famille, c'est-à-dire le peu qui en subsiste depuis que homme, femme et enfants sont astreints à la corvée. Constatations navrantes qui font à chacun le devoir impérieux de rechercher l'amélioration de sa position morale et matérielle dans l'union avec ses semblables, dans l'organisation.

Un peu partout, à l'heure actuelle, l'homme trouve l'occasion de se rattacher à son syndicat professionnel. C'est là qu'il apprend à connaître

la seule possibilité, pour lui, de résister aux forces qui tendent à baisser encore le niveau de son existence, par le groupement et l'action énergique, persévérante et méthodique de tous les agents des services de transport. La femme, quoique soumise aux mêmes conditions, s'est tenue jusqu'à maintenant à l'écart de ces efforts; dans maints cas, elle s'est même montrée hostile aux aspirations syndicales du mari. Et, pourtant, le moment est venu pour elle de s'occuper également des efforts déployés par l'homme au point de vue syndical, de s'initier dans les problèmes et dans les luttes pour l'amélioration de la position des salariés. Pour une femme, ce n'est pas peu de chose. Enfant, elle a dû se contenter des quelques bribes d'instruction tombées de la table de l'école primaire. Jeune fille, la question du pain l'absorbe déjà et le livre instructif, la revue intéressante, le conseil bienveillant qui lui permettraient de compléter son bagage intellectuel lui font défaut. Femme et ménagère, elle doit s'atteler au labeur acharné qu'exigent la maison et la nécessité de parfaire le maigre salaire du mari; elle doit veiller aux mille soins et devoirs que lui impose son double rôle de mère et de maîtresse de maison et il faut de sa part, pour y tenir, une activité inlassable, une grande sagesse et un dévouement de héroïne.

Les femmes indifférentes au point de vue syndical, celles qui ignorent le but et les tendances de l'organisation, rendent souvent la vie amère à leurs maris, lorsque ceux-ci font œuvre de militants dans le syndicat; elles ne comprennent rien à l'action de ce dernier et, dans leur ignorance, elles n'hésiteront pas d'exiger de leurs maris des actes équivalant à une trahison envers leurs camarades. Nombre de femmes cherchent à tenir leurs maris à l'écart du syndicat, sous prétexte d'économies; économies peut-être, mais combien mal à propos. Elles les empêchent de se rendre aux assemblées du syndicat, où l'on discute les questions du jour. Quelle folie, pourtant, de reculer devant le léger sacrifice matériel qu'impose le syndicat à ses adhérents. Que serait notre mouvement, si respectable et si respecté, quel serait le sort réservé à nos intérêts, si l'organisation des salariés ne travaillait pas à les sauvegarder depuis de longues années? Où irions-nous si tous pensaient comme ces égoïstes qui se tiennent à l'écart pour quelques misérables centimes. Plus d'un collègue capable et dévoué a déjà abandonné le drapeau, las et pusillanime, pour n'avoir pas eu l'étoffe nécessaire pour résister à ces luttes et à cette opposition domestiques.

Quelle différence, lorsque la femme combat aux côtés de son mari, partage ses idées, ses aspirations, son enthousiasme, sa foi dans la réalisation de l'idéal; vous la verrez alors stimuler le zèle du mari, le pousser à de nouvelles besognes. Toute son activité tendra à donner l'exemple d'un esprit de sacrifice à jamais abattu, d'une solidarité à toute épreuve et créera ainsi au foyer domestique une atmosphère où les enfants respireront déjà le sentiment de solidarité, où les idées altruistes auront le pas sur l'égoïsme mesquin.

En vérité, je vous le dis: La femme a de bonnes raisons pour ne plus considérer d'un œil indifférent les efforts de son mari. Il est de son devoir, comme femme et comme mère, de collaborer à l'œuvre, afin de dessécher le marais où fleurissent l'indifférence et l'égoïsme. Luttons pour nos enfants, afin qu'un jour leur sort soit meilleur que le nôtre. Il faut que cette idée d'une noble et haute morale anime les cœurs et remplisse tous les cerveaux. Quelle attitude méprisable que celle de la mère qui, par son indifférence en matière de vie syndicale, néglige l'occasion de travailler dans l'intérêt de sa famille et de sa classe! Combien peut se sentir fière et heureuse, par contre, la femme qui, par la part qu'elle prend aux efforts et aspirations de son mari, peut se dire: « J'ai rempli mon devoir ».

Voici le semestre d'hiver, saison des assemblées et conférences. Puissent nos collègues militants faire en sorte que, par des conférences « ad hoc », il soit possible d'initier les femmes aux problèmes sociaux et économiques. Et que nos collègues ne négligent pas, surtout, de fréquenter les assemblées avec assiduité et de recruter de nouveaux adhérents à l'organisation. Que chacun fasse son devoir et nous atteindrons notre but. (D'après l'« Eisenbahnzeitung ».)

La convention internationale sur l'interdiction du travail de nuit dans l'industrie pour les femmes.

Le premier résultat pratique de la législation ouvrière dans le domaine international a été, outre l'interdiction du phosphore, la convention internationale sur l'interdiction du travail de nuit dans l'industrie pour les femmes. Si dans les différents états, la législation sociale est bien hésitante et bien défectueuse, on peut s'attendre à ce que les conventions internationales laissent encore davantage à désirer. C'est ce qui apparaît clairement lorsqu'on jette un coup d'œil rétrospectif sur les origines, l'histoire et les résultats de cette première mesure de législation sociale internationale qui vient d'être mise en application. Le premier essai d'entente internationale dans le domaine des réformes sociales a été marqué par la convocation de la conférence internationale de la protection ouvrière à Berlin. On sait que cette conférence n'a pas donné de résultats positifs. Toutefois on doit considérer comme une conséquence de cette conférence la fondation ultérieure de l'Association internationale pour la protection légale des ouvriers, et la création de l'Office international